Le lundi, 15 novembre 2010

Caisse Populaire Desjardins, 37, rue Turgeon, Sainte-Thérèse (Québec), J7E 3H2.

Att.: Responsable de la caisse.

Objet : Saisi des biens de monsieur Pierre Michaud.

Monsieur, madame,

Vers la fin du mois d'octobre 2010, plusieurs individus sont venus à mon domicile du 219 rue Lauréanne à Rosemère afin de saisir mes biens. Ces individus sont entrés par effraction dans ma résidence. Les biens saisis (volés) sont disproportionnés par rapport à la dette de Monsieur.

Nous vous avons déjà avisé par le passé qu'une poursuite sera déposée contre la caisse pour l'incompétence dont votre personnel a faite preuve dans le dossier de Monsieur Michaud. Nous tenons à vous rappeler les points suivants :

- (1) Dans une rencontre avec une personne de la caisse, monsieur a demandé de voir les papiers d'hypothèque remplis avec madame Claudia Chartier. Ces papiers selon l'employé de la caisse n'étaient pas présents dans le dossier ?
- (2) Suite a une demande d'analyse des frais de services de Monsieur Michaud, votre employé a refusé l'analyse en prétendant que l'heure était trop tardive.
- (3) Au démarrage de mes compagnies, on ma refusé de l'aide et un prêt commercial.
- (4) Mauvais conseils financiers dans le dossier des REER de monsieur.
- (5) Lors de la saisie de mes biens, plusieurs objets de valeur ont été laissés à la pluie à l'extérieur de mon domicile.

En bref votre personnel est d'une incompétence remarquable et sous aucune considération Monsieur Michaud va accepter la saisie de ses biens et l'expulsion de sa résidence comme un acte légal.

Actuellement nous sommes a la recherche d'une firme qui va amener la caisse en justice pour l'incompétence et manquement grave a ses devoirs.

Pour communiqué avec le sous signé voir l'adresse ici-bas.

Pierre Michaud

1486 Brébeuf Trois-Rivières

G8Z 2A1

Réf.: SBPM0120101115

PM/PM